



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2024

➤ **Présents :**

Thierry BOULAY, Laëtitia BRUGEAT, Antoine DEL MORAL, Abdel ERAGRAGUI, Martine LACOTTE, Michel LENOIR-LABLAUDE, Jean-François MORIN, Martine TORTOSA, Paul BART, Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, Cécile ARTACHO

Véronique BRAULT, secrétaire de mairie

➤ **Absents excusés :**

Maud BAZIER : pouvoir à Martine LACOTTE

Alexandre FILLONNEAU : pouvoir à Cécile ARTACHO

Benjamin DELAGE : pouvoir à Paul BART

➤ **Secrétaire de la séance :**

Thierry BOULAY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du PV du 04 Mars 2024.
2. Décision du Maire dans le cadre de ses délégations
3. Approbation compte de gestion
4. Approbation compte administratif
5. Affectation du résultat
6. Vote des taux
7. Fongibilité des crédits
8. Vote du budget 2024
9. DETR- DSIL
10. Attribution des subventions aux associations
11. Fonds d'aide aux jeunes
12. Convention horticole
13. Commission communale des impôts directs
14. Règlement intérieur du foot et du Club House
15. Questions diverses.

1. Approbation du PV du Conseil municipal du 04 Mars 2024

- ✓ Le PV a été adopté à l'unanimité.

2. Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

Devis signé pour la réalisation d'un ralentisseur et deux passages piétons Ave Marcel Dassault.

Montant du devis de la SETEC : 65919.72€ TTC.

Les travaux devraient débiter à la fin du mois d'Avril 2024.

3. Approbation compte de gestion

Le conseil municipal suite à la présentation du budget 2023 déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ Adopté à l'unanimité

4. Approbation compte administratif

Mme LACOTTE a pris la présidence. Le Conseil municipal a pris connaissance du compte administratif 2023. Résultats de clôture :

- Excédent de fonctionnement : 526 796,98€
- Déficit d'investissement : 322 525, 45€

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2023.

✓ Adopté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat

Le Conseil municipal sous la présidence de Mme LACOTTE décide d'affecter la somme de :

- 170 558,45€ au besoin de financement de la section investissement et de reporter en section de fonctionnement la somme de 356 238,53€.

✓ Adopté à l'unanimité

6. Vote des taux

Les taux d'imposition pour l'année 2024 sont maintenus.

- Taxe foncière bâtie : 34,29%
- Taxe foncière non bâtie : 26,04%
- Taxe d'habitation : 13,42%

✓ Adopté à l'unanimité.

7. Fongibilité des crédits

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

✓ Adopté à l'unanimité

8. Vote du budget 2024

Arrivée de Michel LACOU.

Le Conseil Municipal approuve le budget 2024 à l'unanimité comme suit :

➤ **Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 105 944,53 €**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 :	438 227,00	Chapitre 013 :	4 500,00
Chapitre 012 :	365 014,53	Chapitre 70 :	55 600,00
Chapitre 014 :	14 703,00	Chapitre 73 :	185 573,00
Chapitre 65 :	45 260,00	Chapitre 731 :	346 441,00
Chapitre 66 :	2 600,00	Chapitre 74 :	132 592,00
023 :	240 000,00	Chapitre 75 :	25 000,00
042 :	140,00	002 :	356 238,53

➤ **Dépenses et recettes d'investissement : 691 187,45 €**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 :	26 800,00	Chapitre 13 :	213 524,00
Chapitre 20 :	4 000,00	Chapitre 10 :	237 523,45
Chapitre 204 :	700,00	021 :	240 000,00
Chapitre 21 :	336 962,00	040 :	140,00
Chapitre 23 :	200,00	001 :	322 525,45

9. DETR – DSIL

Le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de changer certaines menuiseries dans l'enceinte de l'école (classe CM1-CM2, garderie) et à la salle polyvalente Thomas afin d'améliorer l'isolation de ces bâtiments pour un meilleur confort et des économies de chauffage.

Des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises de menuiserie et le choix s'est porté sur la Menuiserie Bailly de Déols pour un montant de 39 900,45 € HT, soit 47 880,54 € TTC

Le Conseil :

- ✓ Approuve les travaux de menuiserie tels que présentés ci-dessus
- ✓ Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES HT

Menuiserie	39 900,45
TOTAL	39 900,45

RECETTES HT

DETR	15 960,18
DSIL	7 980,09
Fonds Propres	15 960,18
TOTAL	39 900,45

- Demande l'octroi de subventions DETR et DSIL pour l'année 2024
- Dit que ce projet est inscrit au budget 2024
- ✓ Adopté à l'unanimité

10. Attribution des subventions aux associations

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des demandes de subvention pour 2024 décide le versement des subventions suivantes :

- ADMR 90 €

Vote : 4 voix contre, 3 abstentions, 8 voix pour.

➤ France relais 90 €

Vote : 11 voix pour, 4 abstentions.

➤ TERRAGRI 90 €

Vote : 13 voix pour, 2 abstentions.

➤ Les restos du cœur 120 €

Vote : 13 voix pour, 2 abstentions.

11. Fonds d'aide aux jeunes

Le conseil municipal décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2024.

Un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 35 €.

Cette somme sera versée au compte du Département.

✓ Adopté à l'unanimité

12. Convention Horticole

Le Maire expose au Conseil Municipal que Châteauroux-Métropole exploite un centre de production horticole dont la capacité actuelle permet de proposer la fourniture de plants horticoles aux communes de l'agglomération et ce, dans la limite préalablement définie.

Ainsi la commune de Coings pourra disposer de plantes annuelles, bisannuelles, vivaces et de chrysanthèmes dont le prix sera défini annuellement lors du vote des tarifs des prestations communautaires qui intervient en fin d'année N-1.

Une convention sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer une convention pour une durée de 3 ans avec Châteauroux-Métropole et autorise le règlement des factures afférentes à ces livraisons de plants.

✓ Adopté à l'unanimité

13. Commission des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a été instituée lors de la séance du conseil municipal du 03 août 2020, après le renouvellement du Conseil municipal.

Cette commission n'a pu se réunir en 2023, la quasi-totalité des membres titulaires ou suppléants n'étant pas présents après convocation ; ceux-ci ont alors exprimé le souhait de ne plus faire partie de la CCID.

Après renseignements pris auprès du service des impôts fonciers, il est apparu nécessaire d'instituer une nouvelle commission qui sera donc constituée des membres volontaires suivants :

Noms prénom titulaires :

PINÇON Hubert

PELLERIN Romain

FRADET Françoise

DEL MORAL Antoine

ERAGRAGUI Abdel

FEUILLET Michel

Noms prénoms suppléants :

BOULAY Thierry

BROSSOLASCO Alain

BRULET Didier

CYPRIEN Monique

LEBEAU Sébastien

POPINEAU Pierre-Marie

✓ Le Conseil municipal approuve la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

14. Règlement intérieur du foot et du club house

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour l'occupation des vestiaires et du terrain de football, ainsi qu'un règlement intérieur pour l'occupation du club house, Benjamin DELAGE et Paul BART ont été chargés de les établir et de les présenter au Conseil.

✓ Le Conseil municipal approuve ces deux règlements intérieurs (en annexe).

15. Questions et informations diverses

- Un cabinet infirmier sera installé au RDC de l'ancien logement de l'école. Un loyer charges comprises de 320€ par mois sera demandé aux infirmières.
- AXA demande une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour y tenir une réunion d'information et proposer des offres promotionnelles de contrats santé. Il a été décidé de louer la salle à AXA pour sa prestation.
- Des travaux d'aménagements acoustique pour diminuer le bruit sont envisagés pour la salle des fêtes et le restaurant scolaire. Des demandes de devis sont en cours auprès de l'entreprise Pasquier de Loches.
- Les travaux pour l'agrandissement du cimetière seront confès à l'entreprise Millet.et Fils. La finition au sol sera à base d'alvéoles gravillonnées. Début des travaux été 2024.
- Un abris Bus sera mis en place aux Turnes : coût 3700€
- Le chemin des Vallées est à refaire notamment dans sa première partie. Un budget conséquent est nécessaire pour cette réfection. Une réflexion est en cours.
- Un devis pour reprendre la peinture du préau de l'école de 7 000€ a été établi par l'entreprise Pas de décision prise à ce jour.

Fin de la séance du Conseil : 21h 30